

ACTUA PORC

L'ACTUALITE DE LE FILIERE PORCINE D'Auvergne-Rhône-Alpes

Sommaire

ACTUALITE INTERPAURA

Du changement à la direction d'Interp'Aura

2

DEMARCHE QUALITE

Procédure de déréférencement VPF – rappel et modalités d'application

3

BDPORC

Rappel important concernant les notifications de mouvement d'animaux dans BDporc

4

GESTION DE L'EAU

Exonération de la redevance consommation d'eau potable "agence de l'eau"

4

BIEN-ETRE ANIMAL

Un questionnaire pour orienter la révision de la législation européenne relative au bien-être animal à la ferme

5

SANITAIRE

Une aide financière à la réalisation d'audits biosécurité pour certains éleveurs de porcs ou de sangliers

6

PCM

- Activité INTERP'AURA 2025
- Comparaison activité INTERP'AURA 2025/2024

7

EVENEMENTS 2025

- Portes ouvertes de la Ferme Allabouvette
- Sommet de l'Élevage

8

ATTRACTIVITE

- Série de vidéos métiers "Porc-traits de passion, filière de vocation"
- Interventions en lycées agricoles

9



Edito

"Une rentrée placée sous le signe de la transmission à Interp'AURA !

Cette rentrée s'annonce riche en projets et en défis pour notre filière porcine régionale. Après le départ à la retraite de Cécile MICHON et l'arrivée d'Apolline PISSOT à la direction, Interp'AURA aborde cette nouvelle étape avec énergie et détermination.

Le Sommet de l'Élevage début octobre a rappelé la vitalité et la diversité de nos élevages, malgré une conjoncture économique morose qui met nos marchés sous tension. Dans ce contexte, il est plus que jamais essentiel de rester mobilisés et solidaires, pour protéger, développer et valoriser notre production régionale.

Depuis septembre, les audits biosécurité ouverts aux non-vétérinaires, financés par l'État, offrent à chacun l'opportunité de faire le point sur ses pratiques et de se faire accompagner pour progresser. Les GDS sont pleinement mobilisés : c'est le moment d'en profiter !

Interp'AURA reste engagée aux côtés de tous les acteurs pour soutenir et défendre la filière, renforcer sa cohésion et sa compétitivité, et préparer son avenir dans un environnement exigeant."

Francis LE BAS, président d'Interp'Aura.

ACTUALITE INTERP'AURA

Du changement à la direction d'Interp'Aura



Elle a créé l'interprofession porcine de Rhône-Alpes (Interporc Rhône-Alpes) en 1987 et en était la directrice depuis. Au fil des années, elle a secondé plusieurs présidents ; Jean-Marc Dubost, René Fromont, Roger Grange et surtout Thierry et Francis avec qui elle aboutira à la fusion des 2 interpros régionales en 2023. Elle a également accompagné de nombreux éleveurs (et parfois même leurs enfants) et leur a permis d'accéder au fonds de développement interprofessionnel qui existe depuis 1992.

Tout au long de sa carrière, Cécile s'est distinguée par sa rigueur, sa détermination et son engagement indéfectible pour notre filière régionale. Mais au-delà de ses compétences, c'est surtout sa bienveillance, sa bonne humeur et son esprit d'équipe que nous retiendrons. Nous lui souhaitons une retraite épanouissante, riche en projets et en découvertes !

Depuis le mois d'août, Apolline PISSOT a été recrutée pour prendre la succession de Cécile.

Le mot de la nouvelle directrice :

"C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je rejoins Interp'AURA en cette rentrée 2025. Fille d'éleveur, j'ai grandi au cœur du monde agricole, ce qui m'a transmis des valeurs essentielles : celles de la Terre et du travail bien fait.

Avant de rejoindre Interp'AURA, j'ai travaillé au sein d'INAPORC, où j'ai pu développer une vision complète des enjeux de la filière porcine, à l'échelle nationale, européenne et même mondiale. Cette expérience m'a permis de comprendre les défis économiques, techniques et stratégiques auxquels nos maillons de la filière sont confrontés, tout en mesurant l'importance de la coopération entre acteurs pour renforcer et sécuriser notre production.



Apolline PISSOT,
Directrice Interp'Aura

Je suis fière de rejoindre et de travailler pour les acteurs de la filière porcine régionale, riche en diversité et en atouts. Mon objectif est de mettre mon parcours et mon expérience au service des acteurs de la filière, en poursuivant la dynamique impulsée par Cécile MICHON et son équipe, c'est à dire protéger et développer notre filière régionale, tout en répondant aux enjeux de demain : biosécurité, attractivité des métiers, attentes sociétales et valorisation de nos produits. Je suis également ravie d'intégrer une équipe très dynamique et compétente, dont l'engagement et la créativité sont de véritables moteurs pour avancer collectivement.

Je suis convaincue que c'est ensemble, en fédérant nos forces et nos compétences, que nous continuerons à faire grandir et sécuriser la filière porcine régionale, tout en affirmant sa place dans le paysage agricole d'Auvergne-Rhône-Alpes."

DEMARCHE QUALITE

Procédure de déréférencement VPF – rappel et modalités d'application

Nous souhaitons rappeler l'importance cruciale de la traçabilité des animaux, notamment dans le contexte incertain lié à la FPA. Le respect rigoureux de la traçabilité permet de garantir l'origine française des animaux. Il est donc indispensable que chaque éleveur s'assure de la fiabilité de sa déclaration d'activité (mise à jour de moins de 3 ans) et de la conformité de ses notifications de mouvements.

Dans ce cadre, INTERP'AURA a la mission d'alerter les éleveurs par téléphone, courrier ou courriel en cas de non-conformité générant une alerte et, si le cas se confirme, de déréférencer le ou les sites concernés, conformément aux règles régies par la démarche VPF.

INTERP'AURA prendra contact avec l'éleveur et éventuellement son Organisations de Producteurs coopératifs ou privés pour lui indiquer la nature de l'alerte et si celle-ci entraîne un déréférencement immédiat ou si l'éleveur dispose d'un délai d'un mois pour régulariser sa situation avant déréférencement.

Pour rappel, voici les éléments qui amèneront à déréférencer un site d'élevage :

- L'éleveur a introduit des animaux qui ne sont pas nés en France => **déréférencement immédiat**
- L'éleveur ne s'est pas acquitté de son obligation de notification de la totalité des mouvements et de l'origine de ses animaux dans BDPORC, rendant impossible la vérification de l'origine de ses animaux => **délai d'1 mois pour régulariser sinon déréférencement**
- Le site d'élevage est découvert en non-conformité sur les critères rédhibitoires du cahier des charges VPF => **déréférencement immédiat**
- Autres causes:
 - L'éleveur a retourné une fiche de désengagement => **déréférencement immédiat**
 - Le site d'élevage est en cessation d'activité => **déréférencement immédiat**
 - Changement d'activité d'un site référencé VPF pour les cochons et/ou les verrats => **déréférencement immédiat** pour les reproducteurs à l'issue du départ des derniers animaux de réforme.

Nous rappelons également que tous les rapports des Organismes de Contrôle (OC) doivent être transmis à INTERP'AURA. Par ailleurs, le cadre réglementaire impose un délai de notification maximum de 7 jours pour tout mouvement d'animaux. Ce point est crucial, notamment en cas de crise sanitaire.

BDPORC

Rappel important concernant les notifications de mouvement d'animaux dans BDporc



Il n'est pas nécessaire de notifier vos mouvements d'animaux vers l'abattoir, il le fera pour vous lors de l'abattage de vos animaux. Si vous le faite, vous générer des doublons dans BDporc et donc des anomalies dans vos mouvements.

Par conséquent, il n'est pas non plus nécessaire de transmettre vos bons d'enlèvement abattoir à votre EDE si vous la chargé de faire vos notifications, ce n'est utile que dans le cas de transfert de porcelets entre sites si personne ne notifie.

GESTION DE L'EAU

Exonération de la redevance consommation d'eau potable "agence de l'eau"

Un nouveau dispositif applicable depuis le 1er janvier 2025 a réformé le système des redevances des agences de l'eau. En tant qu'abonné au réseau public d'eau potable, 3 redevances apparaissent sur votre facture d'eau : la redevance prélèvement pour l'alimentation en eau potable, les 2 nouvelles redevances consommation d'eau potable et performance des réseaux d'eau potable.

La redevance pollution domestique, supprimée dans le nouveau dispositif, prévoyait une exonération de la redevance pour l'abreuvement des animaux d'élevage. Cette exonération est maintenue. L'article L.213-10-4 du Code de l'environnement exonère les activités d'élevage de la redevance consommation d'eau potable si un compteur spécifique est installé sur la partie de l'exploitation liée à l'élevage.



Cas 1 : Vous avez un compteur dédié aux activités d'élevage ou à la partie habitation

Si la maison d'habitation est sur l'exploitation d'élevage et si le branchement d'eau est équipé d'un comptage spécifique pour les usages agricoles, les redevances s'appliquent uniquement sur les usages domestiques (maison d'habitation).



Cas 2 : La maison d'habitation n'est pas sur l'exploitation

Si la maison d'habitation n'est pas sur l'exploitation d'élevage, la totalité des volumes d'eau facturés liés à l'exploitation sont exonérés des dites redevances.



Cas 3 : Vous n'avez pas de dispositif de comptage spécifique aux usages agricoles

Si la maison d'habitation est sur l'exploitation d'élevage et si le branchement d'eau n'est pas équipé d'un comptage spécifique pour les usages liés aux activités d'élevage, la redevance consommation d'eau potable s'applique sur la totalité des volumes d'eau facturés.

Afin d'être exonéré de cette redevance sur la consommation, vous devez contacter votre service de distribution de l'eau pour vous faire connaître et vous faire préciser les démarches à entreprendre et justificatifs à fournir.

N'hésitez pas à contacter Aymeric MAILLOT (amaillot@interpaura.fr) de notre service environnement pour toute remarque ou toute problématique rencontrée avec votre distributeur d'eau, qui peut parfois avoir une lecture erronée des textes, compte tenu de l'absence de directives officielles mises à jour au niveau national.

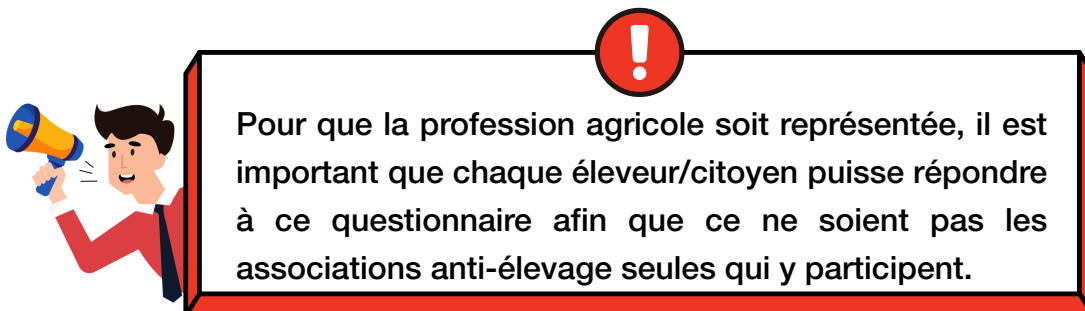


BIEN ETRE ANIMAL

Un questionnaire pour orienter la révision de la législation européenne relative au bien-être animal à la ferme

La Commission Européenne ouvre un questionnaire sur le bien-être des animaux d'élevage jusqu'au 12 décembre 2025.

Ce questionnaire recueillera les points de vue de tous les citoyens sur la révision de la législation européenne relative au bien-être animal à la ferme. Il aborde la situation actuelle, les priorités pour l'avenir et l'importance de mesures telles que la sortie progressive des cages, l'harmonisation des conditions entre États membres et l'alignement des importations sur les normes de l'UE. Les répondants sont également invités à identifier les obstacles, les mesures d'accompagnement et à partager des éléments ou recommandations supplémentaires.



Le lien vers le questionnaire est disponible ici :

[Bien-être de certains animaux d'élevage: modernisation de la législation de l'UE](#)



Si vous souhaitez que nous remplissions le questionnaire pour vous ou que nous vous envoyions le guide de remplissage, écrivez nous un message à amaillot@interpaura.fr



Votre contribution est très importante pour éviter un durcissement futur des normes sur le bien-être animal déjà exigeantes en France.

SANITAIRE

Une aide financière à la réalisation d'audits biosécurité pour certains éleveurs de porcs ou de sangliers

Soucieux de maintenir un bon niveau sanitaire dans les élevages de suidés, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a décidé d'octroyer une aide financière pour accompagner le déploiement d'un audit biosécurité dans certains sites d'élevage de porcs (sites déclarés en production de rente, sélection, multiplication ou centre d'insémination dans BD PORC et ayant commercialisé moins de 1000 animaux en 2023) et dans les élevages de sangliers. Ce dispositif est prévu jusqu'à la fin de l'année 2025.

Si vous êtes éligible à cette aide financière, c'est-à-dire que vous pouvez bénéficier gratuitement d'un accompagnement sur la biosécurité, vous avez dû recevoir un courrier envoyé par l'ANSP (Association Nationale Sanitaire Porcine) au cours de cette année.

La réalisation de cet audit vous permettra d'obtenir un premier état des lieux du niveau de biosécurité de votre exploitation puis d'élaborer un véritable plan de mise en conformité de l'élevage, adapté à votre propre situation. Le vétérinaire en charge de cet accompagnement aura pour rôle de vous accompagner dans la mise en place concrète de ce plan et de vous aider à prioriser les chantiers, en fonction du risque sanitaire et de votre trésorerie.



La liste des élevages n'ayant pas sollicité un audit financé par l'Etat, dans le cadre de cette démarche volontaire, sera portée à connaissance de l'administration. Ils pourront être prioritairement ciblés dans le cadre de la programmation des campagnes d'inspections des DDPP.

A l'inverse, les élevages ayant sollicité un audit volontaire ne seront pas ciblés en 2025 dans le cadre de la programmation des campagnes d'inspections des DDPP. Enfin, aucune sanction ne sera prise par les DDPP en cas d'audit volontaire concluant à des non-conformités, l'éleveur pouvant les rectifier de lui-même grâce au plan d'action proposé par l'auditeur.



Nous vous invitons à contacter votre vétérinaire pour obtenir davantage d'informations sur ce dispositif et convenir d'un rendez-vous avec lui afin de réaliser cet accompagnement.

Activité INTERP'AURA 2025

	Total	Poids chaud	TMP
Nombre total d'animaux	1 179 390		
Dont Porcs Charcutiers	1 170 598	98,21	60,55
Dont Truies de Reformes	5 575	173,03	
Dont Verrats de Reformes	178	167,14	
Dont Porcelets	3 039	24,09	

Comparaison activité INTERP'AURA 2025/2024

Mois	2025	2024	Ecart en jours	Ecart en %	Cumul écarts en jours	Cumul écarts en %
JANVIER	127 709	128 865		-0,9		-0,9
FEVRIER	111 810	117 155	-1	-4,56	-1	-2,64
MARS	115 783	115 167		0,53	-1	-1,63
AVRIL	119 083	119 688		-0,51	-1	-1,35
MAI	110 313	117 008	-1	-5,72	-2	-2,21
JUIN	114 286	111 980	1	2,06	-1	-1,53
JUILLET	120 658	127 284	-1	-5,21	-2	-2,09
AOUT	110 018	115 463	-2	-4,72	-4	-2,41
SEPTEMBRE	122 833	118 331	1	3,8	-3	-1,72
OCTOBRE	126 897	126 211		0,54	-3	-1,48
CUMUL ANNUEL	1 179 390	1 197 152				

EVENEMENTS 2025

Portes ouvertes de la Ferme Allabouvette



Samedi 6 septembre dernier, La ferme Allabouvette a accueilli 1 200 visiteurs venus découvrir les coulisses d'un élevage de porc moderne et bien évidemment l'équipe d'Interp'Aura était de la partie!

Petits et grands ont pu échanger avec l'éleveur et son équipe, comprendre le quotidien du métier et partager un moment convivial à travers différentes animations en lien avec l'activité de la ferme.

Cette belle affluence montre qu'il est possible — et nécessaire — de rapprocher le monde agricole et le public citoyen.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition encore plus riche en échanges et en découvertes et sans doute pleine de surprises !

Sommet de l'Élevage

Un Sommet de l'Élevage placé sous le signe des échanges constructifs et de la fierté régionale et nationale !

Cette édition s'est déroulée dans une ambiance particulièrement dynamique, rythmée par de belles rencontres et des échanges enrichissants, notamment avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par M. Pannekoucke et M. Amrane, ainsi qu'avec plusieurs sénateurs mobilisés autour de nos enjeux, accompagnés de nos représentants nationaux d'INAPORC.

Ces temps d'échanges sont essentiels pour valoriser et défendre la filière porcine régionale, véritable moteur économique et agricole de notre territoire. Un grand merci à tous les acteurs engagés pour leur écoute, leur soutien et leur volonté de faire avancer ensemble l'avenir de l'élevage en Auvergne-Rhône-Alpes.



ATTRACTIVITE

Série de vidéos métiers "Porc-traits de passion, filière de vocation"

Afin de renouveler et dynamiser notre stratégie de communication, nous avons réalisé une série de vidéos intitulée "Porc-traits de passion, filière de vocation !". Elle présente 5 portraits de professionnels qui constituent les maillons essentiels de notre filière porcine régionale :

- un fabricant d'aliment
- une éleveuse
- une cheffe d'élevage
- un abatteur
- une salaisonnière

L'objectif étant de mettre en lumière celles et ceux qui font vivre la filière porcine dans notre région : des femmes et des hommes passionnés, engagés, et fiers de leur métier et pourquoi pas, susciter ainsi des vocations. Ces vidéos seront publiées sur notre page [Linkedin](#) et sur le site [Enfin-abonporc.fr](#) d'ici cette fin d'année.

Interventions en lycées agricoles

Hier nous avons eu le plaisir d'intervenir avec la société Provent auprès des premières et terminales en formation de Bac STAV au EPLEFPA Le Valentin. Nous avons pu présenter notre filière, l'organisation d'un élevage de porc et les opportunités d'emplois dans la filière porcine.

Nous sommes de plus en plus sollicités par les lycées agricoles régionaux pour ce type d'interventions auprès des élèves et de leurs enseignants, ce qui prouve un intérêt croissant pour notre filière ! Nous travaillons ardemment à recréer et développer du lien avec les établissements d'enseignement agricole.

interp'aura

Filière porcine d'Auvergne-Rhône-Alpes

Antenne de Lyon
23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon cedex 07

Animation

Apolline PISSOT
06 66 61 44 12 - apissot@interpaura.fr

Communication-BDporc

Agathe BEREYZIAT
06 40 76 51 16 - aberezyiat@interpaura.fr
bdporc@interpaura.fr

Environnement-Réglementation

Aymeric MAILLOT
06 88 82 08 41 - amaillot@interpaura.fr
Vincent BRETON
06 88 82 08 35 - vbretton@interpaura.fr

Antenne d'Aubière
9 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière

Communication-Etudes

Bruno DOUNIES
06 68 55 10 28 - bdounies@interpaura.fr

PCM-BDporc

David PASSAT
06 81 57 23 24 - pcm@interpaura.fr
bdporc@interpaura.fr
Pierre BAYLE
06 85 85 18 84 - pcm@interpaura.fr
bdporc@interpaura.fr

Directeur de la publication : Francis LE BAS
Conception graphique : studioburke